



Médiateur (f/h)

Le CIG est situé le long du canal de l'Ourcq, proche de Paris et directement desservi par le RER (Pantin, ligne E) et le métro (Eglise de Pantin, ligne 5), dans un environnement agréable et vivant (nombreux restaurants, aménagements des bords du canal, etc.). Les locaux plaisants et les équipements modernes contribuent à offrir un bon environnement de travail.

La loi du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire et le décret du 25 mars 2022 mettent en œuvre une procédure de médiation obligatoire préalable à la saisine du juge administratif concernant certains litiges de la fonction publique territoriale. La médiation préalable obligatoire est confiée au CIG petite couronne, désigné en qualité de médiateur personne morale, pour les agents de la fonction publique territoriale employés par les collectivités et établissements publics territoriaux de son ressort ayant préalablement adhéré par convention à cette mission.

Le CIG assure également par convention, des missions de médiation à l'initiative du juge administratif ou à l'initiative des parties,

Sous la responsabilité de la directrice générale adjointe en charge des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, vous traitez et instruisez les demandes de médiation préalable obligatoire qui vous sont adressée par les agents territoriaux ou les présidents des tribunaux administratifs.

Vous mettez en œuvre des missions de médiation ordonnées par le juge administratif et de médiation à l'initiative des parties en litige concernant le statut de la fonction publique territoriale.

Vous organisez par ailleurs des réunions de médiation avec les parties en conflit et informez la juridiction, lorsque la médiation intervient à l'initiative du juge administratif, du résultat de la médiation.

Vous serez également amené à élaborer des supports d'information et de communication visant à promouvoir la culture de la médiation dans la fonction publique territoriale et à susciter les adhésions des collectivités aux dispositifs de médiation.

Vous participez enfin au réseau des médiateurs des centres de gestion et pouvez être amené, en qualité de référent déontologue à apporter des réponses et un conseil adaptés aux spécificités des missions des agents qui vous sollicitent et aux difficultés qu'ils rencontrent dans l'application d'un principe déontologique.

De formation juridique supérieure, vous avez des connaissances en droit de la fonction publique territoriale, en contentieux administratif et en droit des collectivités territoriales. Vous justifiez d'une expérience professionnelle confirmée dans le domaine juridique, notamment dans la gestion des ressources humaines et d'une qualification dans les techniques de médiation. Pédagogue et rigoureux, vous êtes doté d'une grande capacité d'écoute et de compétences rédactionnelles, d'analyse et de synthèse. Vous disposez également de bonnes qualités relationnelles.

Ce poste est ouvert aux personnes en situation de handicap.

Grade d'attaché territorial - Poste à pouvoir dans les meilleurs délais

Adressez votre CV et lettre de motivation à : Monsieur le Président du CIG (nous vous conseillons de consulter vos courriers indésirables si vous ne recevez pas d'accusé de réception)

POURQUOI NOUS REJOINDRE ?

Vous intégrez une équipe dynamique de 300 agents tournés vers l'avenir, encadrée par une direction générale bienveillante, porteuse de projets ambitieux.

Le télétravail, institué depuis plusieurs années, peut aller jusqu'à 2 jours par semaine. Il fait l'objet d'un forfait de prise en charge.

Vous travaillez 38 h 30 par semaine, avec un système d'horaires variables sur site et bénéficiez en conséquence de 20 jours de RTT.

Vous bénéficiez d'un régime indemnitaire constitué d'un IFSE, d'un CIA et d'une prime annuelle.

Le CIG porte une attention particulière à la formation de ses agents et prévoit le budget et le temps à la mesure de cette ambition.

Vous pouvez opter pour des tickets restaurant bénéficiant de 60 % de prise en charge par l'employeur, une mutuelle et une prévoyance non obligatoires auxquelles l'employeur participe.

Une adhésion au comité d'entreprise vous fera bénéficier de nombreux avantages, cumulables avec les prestations offertes par le CNAS.

Si vous vous déplacez en voiture ou à vélo, un parking vous attend dans le bâtiment. Le lieu est équipé d'un kit de réparation pour vélos, résultant du travail du groupe projet « développement durable ».

Pour les cyclistes et ceux qui pratiquent le co-voiturage, un forfait « mobilités durables » est prévu.

Enfin, soucieux de votre bien-être au travail, le CIG a mis en place, en concertation avec les agents, des activités sportives sur votre temps libre.